

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DDCT 42** Subventions d'un montant total de 224 661 euros à 29 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 28 associations,

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association Afrique Conseil (29861) (10e) pour la réalisation d'ateliers sociolinguistiques pour les travailleurs de rue des salons de coiffure (2018\_04459).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 € est attribuée à l'association ALPHA IV (22121) (13<sup>e</sup>) pour le projet « ateliers sociolinguistiques » (2018\_05524). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à l'association Solidarité Internationale des Femmes Autonomes et Démocrates – ASIFAD - (182573) (18<sup>e</sup>) pour le projet « ateliers de savoirs sociolinguistique et aide administrative » (2018\_04853).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'Association générale des familles des 17 et 18<sup>èmes</sup> (1541) (17<sup>e</sup>) pour la réalisation d'ateliers d'apprentissage du français langue étrangère et alphabétisation (2018\_04741).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association Carrefour 14 (9966) (14<sup>ème</sup>) pour le projet d'une rentrée partagée (2018\_05639).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.500 € est attribuée au Centre Alpha Choisy (9865) (13<sup>e</sup>) pour un projet de parcours d'insertion sociale et professionnelle pour des primo-arrivants allophones non scolarisés. (2018\_05557).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1500€ est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) (18<sup>e</sup>) pour la formation et l'accompagnement des acteurs sociaux locaux du 18<sup>e</sup>. (2018\_05142).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à la Compagnie Check Points (166261) (18<sup>e</sup>) pour son projet « cycles d'ateliers de théâtre pour un public de migrants en apprentissage du français » (2018\_05403).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à la Compagnie Dassyne (95121) (20<sup>e</sup>) pour son projet LUDILANGUE, atelier de jeu pour l'apprentissage du français (2018\_05056).

Article 10 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à la Compagnie Dassyne (95121) (11<sup>e</sup>) pour son projet d'atelier d'alphabétisation au Lycée Professionnel Paul Poiret (2018\_02019).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à la Compagnie Résonances (604) (18e) pour son projet d'apprentissage du français par le théâtre : Bruissements d'Elles (2018\_05387).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1500 € est attribuée à l'Amicale des locataires Bessières-Garnier-Brunet- Pont à Mousson, Ecoute Habitat 17 (11665) (17<sup>e</sup>) pour un atelier d'apprentissage du français (2018\_04876).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 2.500 € est attribuée à l'association Emmaüs Solidarité (24921) (11<sup>e</sup>) pour son projet de rentrée partagée (2018\_04775).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'Equipe Saint-Vincent Déclic Alpha XX Paris (10945) (20<sup>e</sup>) pour la mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques avec accueil de jeunes enfants non scolarisés (2018\_04893).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 7.000 € est attribuée à l'association Espace 16 (20983) (17<sup>e</sup>) pour son projet d'apprentissage du français (2018\_02101).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association Espace d'Accueil d'Animation Interculturelle et Sociale dite Espace Universel (10265) (10<sup>e</sup>) pour son projet d'ateliers sociolinguistiques (2018\_04650).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à l'association Français pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe (187253) (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) pour la mise en œuvre d'ateliers de lecture à voix haute pour l'apprentissage du français et l'insertion sociale et professionnelle. (2018\_05344).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à l'association groupe d'entraide régionale pour mieux apprendre ensemble (GERMAE) (12005) (19<sup>e</sup>) pour la réalisation d'ateliers de communication orale et écrite (2018\_04492).

Article 19 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à l'association L'Aire à Mots (12366) (10<sup>e</sup>) pour ses ateliers sociolinguistiques (2018\_04678).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à l'association L'Artisanie (26361) (10<sup>e</sup>) pour des ateliers croisés de théâtre d'ombre « Rêves d'ici et d'ailleurs » (2018\_05671).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à l'association Les amis de la bienvenue (11305) (13<sup>e</sup>) pour ses ateliers sociolinguistiques (2018\_05588).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à l'association L'Ile aux Langues (66681) (18<sup>e</sup>) pour diffusion d'une mallette santé parisienne (2018\_05197).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association L'Ile aux Langues (66681) (18<sup>e</sup>) pour un projet de livret « J'apprends le français dans le 18<sup>e</sup> » (2018\_05200).

Article 24 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à l'association L'Ile aux Langues (66681) (18<sup>e</sup>) pour des parcours de français numérique à visées transverses (2018\_05201).

Article 25 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association L'Oiseau à lunettes (182136) (non localisé) pour un projet intergénérationnel autour des contes du monde & des arts numériques (2018\_04825).

Article 26 : Une subvention d'un montant de 2.500 € est attribuée au Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (Ateliers sociolinguistiques) (169301) (14<sup>e</sup>) pour ses ateliers sociolinguistiques portant sur des questions de parentalité-santé-nutrition, dans le quartier Didot-Porte de Vanves (2018\_05707).

Article 27 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à Singa France (135681) (non localisé) pour l'intégration des personnes réfugiées via le projet Singa Passions (2018\_03397).

Article 28 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à l'association Solidarité Château Rouge (19861) (18e) pour la mise en place d'ateliers sociolinguistiques (2018\_05094).

Article 29 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée à l'association Espace Bénévolat dit Tous Bénévoles (7381) (non localisé) pour la création d'une plateforme de formation des bénévoles. (2018\_04314). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 1 de la convention triennale en date du 8 juin 2017.

Article 30 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association Trans'art int (186216) (20<sup>e</sup>) pour son projet de création artistique et participative avec un groupe de primo-arrivants en situation d'apprentissage du français (2018\_04748).

Article 31 : Une subvention d'un montant de 65.555 € est attribuée à l'association Centre Alpha Choisy (9865) dans le cadre du Réseau EIF-FEL (2018\_02635).

Article 32 : Une subvention d'un montant de 71.423 € est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) dans le cadre du réseau EIF-FEL (2018\_04299).

Article 33 : Une subvention d'un montant de 17.183 € est attribuée à l'association Réseau Alpha (20103) dans le cadre du réseau EIF-FEL (2018\_04065).

Article 34 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Compagnie Gazelle (13225) pour son action « Pratiques artistiques pour apprendre le français, continuité du Tour du Monde en Kamishibai ».

Article 35 : La dépense correspondante, s'élevant à 224 661 €, sera imputée au chapitre 65, nature 65748, fonction 5, destination 5200001 Politique de la ville du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**